L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'AIX-EN-PROVENCE et L'ASSOCIATION GRAMBOIS SPORTS MECANIQUES

3ème COURSE DE COTE REGIONALE de GRAMBOIS

Championnat de la Montagne
du Comité Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
28 et 29 avril 2012

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'Association Sportive Automobile d'Aix en Provence (organisateur Administratif) en collaboration avec l'Association Grambois Sports Mécaniques (organisateur technique) organisent les 28 et 29 avril 2012, et le concours de la Municipalité de GRAMBOIS une épreuve automobile régionale dénommée :

3ème COURSE DE COTE REGIONALE DE GRAMBOIS

comptant pour la Coupe de France de la montagne et pour le Championnat de la Montagne et le Championnat Jeune Espoir Montagne et le championnat féminin du Comité Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le présent règlement a été approuvé par la Comité Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur sous le n°17 en date du 01 / 02 / 2012 et par la F.F.S. A. sous le n°R 64 en date du 09 / 02 / 2012.

Art. 1p - ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P Officiels

Président du collège des commissaires sportifs	NAVIR Philippe	3342
Commissaire sportif	PRADES Manuela	34242
Commissaire sportif	PATISSON Albert	5475
Directeur de course	BARDIN Yannick	46622
Directeur de course adjoint	BAFFALIE Jack	125921
Commissaire technique responsable	LAPIQUE Daniel	5826
Commissaire technique	BOUILLET Christophe	10859
Commissaire technique	BORDERON Loys	183288
Commissaire technique	TURPIN Dominique	119028
Relation avec les concurrents	DOMINO M-A	9053
Chronométreur officiel »B »	AMBERT Jean-Paul	1705
Chronométreur officiel »C »	DION Bernard	1584
Organisateur technique – ASA Aix	LAFONT Jacques	12360
Représentant du Comité PACA	PATISSON Albert	5475
Chargé de la mise en place des moyens	MATTIO Daniel	5318
Chargé des commissaires de route	TORRES Jean Pierre	1831

1.2P Horaires

- Clôture des engagements le Lundi 23 avril 2012, minuit.
- Publication de la liste des engagés le Jeudi 26 avril 2012.
- Vérifications :
  administratives, Samedi 28 avril 2012 de 14h00 à 18h00 à GRAMBOIS. (Salle de la mairie)
  techniques, Samedi 28 avril 2012 de 14h15 à 18h15 à GRAMBOIS. (sur la place)
  Affichage de la liste des autorisés à prendre part aux essais, le Samedi 28 avril 2012 à 19h00.
- Essais Chronométrés : le Dimanche 29 avril 2012 de 8h30 à 12h00
- Briefing commissaires le dimanche 29 avril 2012 à 8h15
- Briefing pilotes le Dimanche 29 avril 2012 à 13h15.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 13h.
- Course : 1ère montée le Dimanche 29 avril 2012 de 13h30 à 15h15
  2ème montée le Dimanche 29 avril 2012 de 15h25 à 16h45
  3ème montée le dimanche 29 avril 2012 de 16h55 à 19h00
- Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
- Affichage des résultats provisoires : le Dimanche 29 avril 2012 - 20 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- Parc fermé obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion : ***a l'arrivée***, jusqu'à 30' après l'affichage des résultats.
- Remise des Prix le Dimanche 29 avril 2012 à 19h30, à GRAMBOIS. (Cour de l'école)
- Réunions du Collège des Commissaires Sportifs Salle de la mairie de GRAMBOIS:
  - 1ère Réunion : le samedi 28 avril 2012 à 18h20

  Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3p - Vérifications

- Les vérifications administratives et techniques auront lieu à la ***Salle de la mairie*** :
  le Samedi 28 avril 2012 de 14h00 à 18h15.
- Après être passés aux vérifications administratives les pilotes devront présenter leur voiture aux vérifications techniques, sous peine des pénalisations prévues par la Réglementation Montagne 2012, aux heures suivantes :

Groupes :	N, FN , CN et CM	de 14h15 à 16h00
Groupes :	A, FA, CNF, D/E (F3, FR et FF)	de 15h00 à 17h00
Groupes :	FS, FC, F2000, GT, GTTS et Z	de 16h00 à 17h30

- Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Citroën à la Tour d'Aigue
- Taux Horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC

Art. 2p - ASSURANCES

Voir réglementation Montagne 2012.

Art. 3p – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p- Engagements

- Les engagements sont reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'AIX EN PROVENCE
7, Bd Jean Jaurès - 13100 - Aix-en-Provence
tél. : 04 42 96 69 80 et Fax : 04 42 23 13 77

- Les frais de participation sont fixés à : 340 €, réduits à **170 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour les licenciés de l'ASA AIX les frais de participation sont fixés à 150 €

- Le chèque devra être à l'ordre de ***l'Association Sportive Automobile d'Aix-en-Provence***.
- Pour être valables, les engagements devront ***obligatoirement*** être accompagnés des frais de participation.
- Deux concurrents pourront courir sur une même voiture (Double monte)
- Si quatre jours avant le début de la manifestation le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait : Tout conducteur devra notifier son forfait, par fax ou Email, au plus tard le vendredi 27 avril 2012 afin d'obtenir le remboursement partiel des frais de participation.

Art. 4p – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P Voitures admises :

- Le nombre des voitures admises est fixé à 100.
- Concernant la répartition des voitures dans les groupes et classes, voir la réglementation Montagne 2012.

4.2.7 Echappement :

Toutes voitures devront être équipées d'un silencieux.
Course de Côte et Slalom :
Voitures fermées et groupe CM, niveau sonore maximal : 105 dB A maxi
Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : 110 dB A maxi
La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route.
Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.
Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de toutes les montées / **parcours** précédent.

Art. 5p - PUBLICITE

Publicité obligatoire, non rachetable : (voir additif)
Publicité optionnelle : (voir additif)

Art. 6p – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P Parcours :

- La course de côte régionale de GRAMBOIS se déroule sur la D 122. (Montée de Grambois)
  Départ : sur la D 122.
  Arrivée : sur la D 122.
  Longueur : 1000 m. Pente moyenne : 9 %
- La course se déroulera en 3 montées
- Procédure de départ classique, les temps seront pris au centième de seconde.
- Chaque voiture partira dans sa classe et dans l'ordre des groupes suivants :
  F2000, FC/FS, N/FN, A/FA, Z, GT, GTTS, CM/CN/CNF et D/E (FF, FR, F3B).
- Modalités de retour au départ : par série en convoi, en sens inverse de la course.
  Tout conducteur absent dans le convoi de sa série se verra refuser le départ de la montée.
- Parc arrivée : après la ligne d'arrivée

6.2p Route course :

L'accès au départ se fera par convoi en sens inverse de la course.

6.3p File de départ :

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.5p Parc concurrents :

Les parcs concurrents seront situés ***<u>après la ligne d'arrivée</u>***.

6.6p Parc fermé final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés sera après la ligne d'arrivée.

6.7P Tableau d'affichage officiel :

- Le tableau d'affichage sera placé pendant toute la manifestation au parc d'arrivé, après la ligne d'arrivée, à proximité de la salle polyvalente.
- Tous les documents portés à la connaissance des conducteurs sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.
- Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

6.8P Permanence :

- Pendant la manifestation une permanence se tiendra dans le parc d'arrivée au 06.22.00.38.15. ou le 06.87.62.43.02.
- Centre de secours : Hôpital de PERTUIS, Téléphone : 04 90 09 42 42

Art. 7p - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Voir réglementation générale des courses de côtes

7.4P Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

Art. 8p – PENALITES

Voir réglementation générale des courses de côtes 2012.

Art. 9p - CLASSEMENTS

- Le classement s'effectuera sur le temps de la meilleure montée de course
- Les classements officiels provisoires seront au parc d'arrivée, après la ligne d'arrivée et seront établis de la manière suivante :

F2000, FC/FS, N/FN, A/FA, Z, GT, GTTS, CM/CN/CNF et D/E (FF, FR, F3B).

1 classement général
1 classement pour chacun des 9 groupes ou groupements de groupes

1 classement pour chacune des 28 classes.
1 classement féminin tiré du classement général

Art. 10p - PRIX

10.2p Prix :

Classement général :	1er	170 €
	2ème	110 €
	3ème	70 €
Classement féminin :	1ère	170 €
Classement pour chacune des 28 classes :	1er	170 €
	2ème	90 € si + de 4 partants
	3ème	50 € si + de 8 partants

10.3p Coupes

Classement général :		1 coupe
Classement pour chacune des 28 classes :	de 1 à 4 partants :	1 coupe
	de 5 à 8 partants :	2 coupes
	de 9 à 12 partants :	3 coupes

10.5p Remise des prix et coupes

Elle aura lieu à ***la cour de l'école de GRAMBOIS*** le Dimanche 29 avril 2012 à 19h30.

10.6p Remise des chèques

Les concurrents recevront, à leur domicile, les chèques correspondants à leur prix dans un délai de 8 jours.